



# CENTRES DE TRI DES DÉCHETS :

## tous acteurs de la santé au travail

Vous êtes une collectivité et envisagez de construire ou de rénover un centre de tri. Vous êtes un bureau d'études et accompagnez les collectivités. Vous êtes un industriel vous construisez ou exploitez ces installations.

# LES PROBLÈMES DE SANTÉ DES TRIEURS NUISENT À LA PERFORMANCE GLOBALE



## LA GESTION DES DÉCHETS : un défi pour le XXI<sup>e</sup> siècle

En à peine quinze ans, les industries spécialisées dans la valorisation des déchets sont passées d'un fonctionnement artisanal à de véritables process industriels.

A l'avenir, ces installations et les métiers associés connaîtront encore de nombreuses évolutions répondant non seulement à des objectifs de qualité, de productivité et de sécurité, mais aussi à des enjeux de santé au travail. Mécanisé ou non, un centre de tri fonctionne d'abord avec des hommes !

## CENTRES DE TRI : emploi et santé, facteurs de performance

Process industriels, les centres de tri sont créateurs d'emplois.

Pour les territoires qui les accueillent, la création d'emploi est une richesse à préserver durablement. Qu'entend-on par durable ? C'est bien sûr un travail économiquement viable mais aussi socialement tenable physiquement et mentalement. A long terme, investir dans la santé des personnels, c'est faire le choix de la performance.



## SANTÉ DES TRIEURS : de nombreux facteurs de risques

Plusieurs facteurs influent fortement sur la santé des trieurs, population souvent précaire et fragilisée.

- Des cadences élevées, des horaires atypiques,
- Des gestes répétitifs et monotones, des postures prolongées,
- Un poste de travail exigu, inconfortable, un plan placé trop haut ou trop bas,
- Un manque de reconnaissance, d'autonomie, de sens donné au métier,
- Une ambiance de travail difficile : poussières, odeurs, bruit, température, éclairage, vibrations.

## EN CHIFFRES

**1,5 % du PIB européen\***, C'EST LE COÛT ESTIMÉ DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES SELON L'AGENCE EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL.

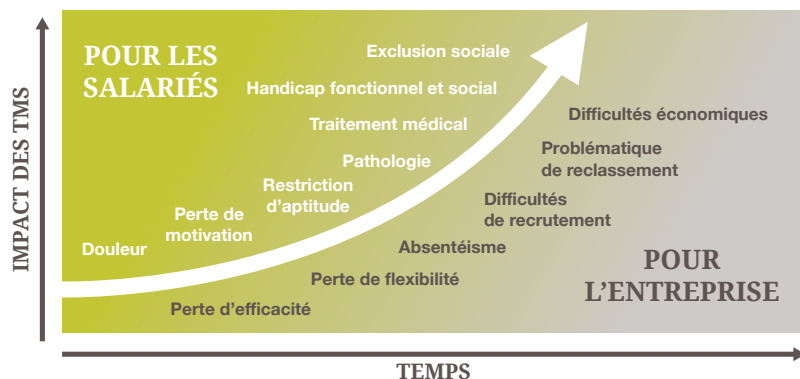
**11 milliards d'euros :** C'EST LE COÛT ANNUEL DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES DÉCLARÉS ET RECONNUS, POUR LES SALARIÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL ET RÉPERCUTÉ DIRECTEMENT SUR LES ENTREPRISES.

**80 000 €**, C'EST LE COÛT IMPUTÉ AUX ENTREPRISES POUR UNE MALADIE À L'ÉPAULE. IL EN COÛTE **50 000 €** POUR UNE LOMBALGIE ET **11 000 €** POUR UN CANAL CARPIEN.

**100 000 emplois** SONT RECENSÉS EN FRANCE DANS LA FILIÈRE DÉCHETS.

\* PIB européen 2011 : 12 650 milliards d'euros

## LES TMS\* : souffrance pour les salariés, perte de performance pour l'entreprise



\* Troubles musculo-squelettiques

# LA SANTÉ SE JOUE DÈS LA CONCEPTION

## LES COLLECTIVITÉS, garantes de la performance globale

Parce qu'elles décident des orientations stratégiques, parce qu'elles sont investies d'une mission de service public, parce qu'elles ont une vision politique et pas seulement économique, les collectivités jouent un rôle clé : l'intégration de la santé au travail dépend, pour beaucoup, de leurs décisions.

D'où la nécessité de s'entourer d'experts eux-mêmes conscients des enjeux. La santé, la sécurité, l'emploi sont tout aussi déterminants que la productivité et la rentabilité du site ! La volonté politique est donc essentielle dans les choix de conception, pour intégrer le facteur humain et la réalité du travail dans le futur process.

## DES IMPACTS DÉCISIONNELS à tous les niveaux !

Les choix réalisés en amont impactent le fonctionnement des installations et ont des conséquences directes sur la santé au travail. Par exemple :

- **La collecte en sacs** : les opérateurs sont souvent amenés à ouvrir les sacs et étaler les déchets sur le tapis avant de les trier.
- **La qualité des déchets entrants** : elle influe sur le nombre de gestes des trieurs et sur les conditions globales de travail.
- **Les circuits de tournées** : ils influent sur le compactage, dont la densité a des effets sur les trieurs.
- **La durée des marchés et les délégations de service public** : elles limitent le champ d'actions sur le process ou sur les conditions de travail.

- **Les recommandations d'aménagement** : elles constituent le minimum à prendre en compte (travail en cabine, maintenance et sécurité des équipements).
- **L'automatisation** : vitesse des tapis, stress, complexité de tri... elle peut aussi dégrader les conditions de travail des trieurs.
- **Le dimensionnement du centre de tri** : l'évolution des gisements se répercute sur le travail des trieurs.



# AGISSONS COLLECTIVEMENT

## FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES de gouvernance

Suite aux travaux communs de l'Assurance Maladie Risques Professionnels et des acteurs de la filière, un constat s'impose, partagé par tous : pour exploiter durablement un centre de tri, la prévention de la santé au travail des personnels est cruciale !

Cependant, les acteurs sont nombreux et interdépendants. Les logiques portées par les uns induisent des choix pour d'autres. D'où la nécessité d'instaurer de nouvelles pratiques collectives qui tiennent compte des divers enjeux liés à la création et à la rénovation d'un centre de tri et de chacun des acteurs.

## DE LA PRISE DE CONSCIENCE à l'action

En mettant en place une conduite de projet partagée, les acteurs enrichissent la réflexion, évitent de nombreux écueils et trouvent des consensus.

Chacun, à son niveau, joue un rôle essentiel.

- **Les responsables des collectivités** : ils sont les décideurs des projets et doivent être impliqués dans le déroulement. Les trop fortes délégations nuisent à la tenue des objectifs d'un projet de conception.
- **L'Ademe, les éco-organismes** : leurs connaissances sont précieuses et leur expertise reconnue. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) [www.ecoemballages.fr](http://www.ecoemballages.fr)
- **Les acteurs de la prévention** : ce sont des ressources essentielles. Ils peuvent partager des expériences passées, mais aussi fournir des points de repères pour la conception des espaces de travail. [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) [www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr)
- **Les bureaux d'études** : ces experts sont force de conseil, ils contribuent à enrichir le projet et aident à trouver des compromis satisfaisants pour tous.
- **Les ergonomes** : ils doivent être sollicités pour enrichir les projets. Ils ont une lecture fonctionnelle des installations.

- **Les exploitants** : ils doivent participer à la réflexion, dès la conception des sites. En effet, ils connaissent les contraintes d'utilisation et permettront de mieux anticiper les questions liées à l'usage.

## DES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

ILS SONT ISSUS DU TRAVAIL MENÉ PAR L'ASSURANCE MALADIE RISQUES PROFESSIONNELS ET LES ACTEURS DE LA FILIÈRE.

- UN **guide de prévention** À L'USAGE DES COLLECTIVITÉS ET DES ACTEURS DE LA CONCEPTION DES CENTRES DE TRI. [CC005 - www.carsat-ra.fr](http://CC005-www.carsat-ra.fr)
- UN **espace web** DÉDIÉ AUX QUESTIONS DE SANTÉ AU TRAVAIL DANS LA CONCEPTION ET LA RÉNOVATION DES CENTRES DE TRI : [www.sante-filieredechets.fr](http://www.sante-filieredechets.fr)



# ILS TÉMOIGNENT DE LEUR ENGAGEMENT

## FANTA BENOIT, trieuse

« Quand on est sur la chaîne de tri, les gestes sont répétitifs et les cadences sont élevées. Il faut aller chercher loin les déchets, rester debout longtemps, avec un tapis qui va très vite. Depuis plusieurs années, j'ai mal à l'épaule, aux cervicales. **J'ai envie de bien faire mon travail, mais c'est épuisant.** La poussière est partout et pique les yeux. Le bruit des machines est pénible. L'été, il fait très chaud, et froid en hiver. C'est un métier très dur. Heureusement, entre nous, il y a une bonne ambiance. »



## CHRISTIAN DESPORTES, directeur de centre de tri

« Ce métier est dur, il abîme les personnes. En tant que directeur, j'ai voulu accompagner les équipes en leur offrant des conditions de travail plus agréables : salle de repos, présence d'un psychologue, d'un kiné, fruits et croissants à disposition... Mais **le vrai problème vient des cadences.** La productivité repose sur les trieurs, qui doivent effectuer trois mille gestes par heure. Il faut réduire le nombre de gestes et cela passe par la mécanisation. Cependant, l'équation est complexe : assurer la rentabilité, préserver les salariés, proposer un service de qualité, rester compétitif... c'est par le dialogue avec les acteurs que nous ferons évoluer ce métier. »



## ERIC FROMONT, directeur de projet Eco-Emballages

« Offrir de bonnes conditions de travail, c'est la garantie d'une activité viable à long terme. L'image de marque des métiers du recyclage est également en jeu. Notre rôle, en tant qu'éco-organisme, est de promouvoir le tri et le recyclage selon les principes du développement durable, qui inclut les dimensions sociales et sociétales. Depuis 2000, Eco-Emballages s'implique dans la problématique de la santé des trieurs, en participant aux groupes de travail de l'Assurance Maladie Risques Professionnels. Nous collaborons avec les collectivités et les exploitants, et les avertissons des risques liés aux TMS en cabine de tri et aux accidents. Depuis la mise en place du nouvel agrément, en 2011, **des indicateurs d'accidentologie sont désormais pris en compte** dans nos contrats et dans nos règles de financement. »



## LUC MICHARD, ingénieur en bureau d'études

« Les questions de santé au travail font appel à des sciences dites molles, avec lesquelles les ingénieurs ne sont pas toujours à l'aise! Jusqu'à maintenant, la sécurité a prévalu dans nos réflexions face aux risques machines ou engins. Aujourd'hui, **nous militons pour que la santé au travail soit mieux prise en compte dès la conception des sites.** Cela demande de la concertation, de l'échange, de la sensibilisation. Idéalement, les marchés de maîtrise d'œuvre et de construction, classiquement forfaitaires devraient inclure une part de prix unitaires permettant d'activer une démarche concertée, que nous savons déterminante. Le conseil est toujours moins cher que les coûts engendrés par des décisions trop hâtives... »



## PATRICK CHOLAT, vice-président du Pays Virois

« L'amélioration de la santé des équipes de notre centre de tri manuel est au cœur de nos priorités. En visitant des sites mécanisés, nous avons constaté que les conditions de travail étaient, au mieux égales, voire pires. **L'investissement et la mécanisation ne sont pas des remèdes miracle !** Nous avons donc monté un groupe de travail pluri-compétent incluant la Carsat et l'INRS pour réfléchir aux améliorations. Elles sont de trois ordres : d'abord la qualité des déchets entrants, qui nécessite la sensibilisation des usagers et l'implication des agents de collecte ; ensuite l'environnement de travail, la motivation des équipes, le sens de leur métier, l'ergonomie, la convivialité des locaux ; enfin la mécanisation utile, qui passe par des investissements ciblés. »



Pour l'élaboration de ce document, l'Assurance Maladie Risques Professionnels remercie :



Pour en savoir plus :

- Guide de conception des situations de travail - ED950 - INRS
- Guide de prévention pour la conception des centres de tri - ED6098 - INRS
- Recommandation pour la collecte des déchets - R437 - CNAMTS
- www.inrs.fr